

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 23 avril 2021 à 20h00

Convocation : 15 avril 2021.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : BOIRON Christian procuration à AUBERT Lolita, BARBAN Catherine procuration à LACROIX Eric.

Absents : /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1- Huis Clos
- 2- Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'Agente Technique Départementale 41 pour l'opération de sécurisation de la traverse d'agglomération
- 3- Marché construction bâtiment pour local artisanal et local commercial - Avenant 1 Lot 3,
- 4- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 2 Lot 2,
- 5- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 2 Lot 4,
- 6- Marché de travaux rénovation d'un bâtiment pour la création d'un centre de formation culinaire et d'un gîte de groupe - Avenant 1 Lot 5,
- 7- Subvention aux associations - modification

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 19 mars 2021 est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2021/48

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le conseil que, compte tenu du couvre-feu imposé en raison de la pandémie en cours qui empêche tout public d'être présent à la réunion du conseil municipal, il convient de délibérer pour déclarer la séance en huis clos afin de sécuriser les actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

DECIDE

De siéger à huis clos.

2 - CONVENTION POUR MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LOIR-ET-CHER

Délibération n° 2021/49

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente au conseil la convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher -ATD41- pour accompagner la commune dans les projets d'aménagements de la circulation dans le bourg et plus particulièrement les entrées du bourg et établir les diagnostics nécessaires.

L'ATD41 est spécialisé dans la voirie et travaille régulièrement avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement -CAUE41- qui va aussi nous accompagner dans les projets d'aménagement du bourg.

Le montant de la rémunération de l'ATD41 est de 2% de l'enveloppe financière dédiée aux travaux avec un minimum de 1 500€ et un plafond de 3 000€.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer la convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher -ATD41.

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

3 - Marché construction local artisanal et local commercial - avenant N°1 Lot 3 – Ent SMAC

Délibération n° 2021/50

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 3 pour l'entreprise SMAC concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de -5 113.10 €.

Ces travaux sont nécessaires à la poursuite du chantier pour l'amélioration durable du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

l'avenant N°1 du Lot 3 pour l'entreprise SMAC concernant le marché pour la construction d'un bâtiment abritant un local artisanal et un local commercial pour un montant HT de -5 113.10 € soit -6 135.72 € TTC

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

4 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°2 LOT 2 – ENT BV2I

Délibération n° 2021/51

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°2 du Lot 2 pour l'entreprise BV2I concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe pour un montant de -2 606.34 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°2 du Lot 2 pour l'entreprise BV2I concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe et pour un montant HT de -2 606.34 € soit -3 127.61 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°2 LOT 4 – ENT FERRAND

Délibération n° 2021/52

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°2 du Lot 4 pour l'entreprise FERRAND concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe pour un montant de -163.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°2 du Lot 4 pour l'entreprise FERRAND concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gite de groupe et pour un montant HT de -163.00€ soit -195.60 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6 - MARCHE RENOVATION DE LA PREVOTE POUR LA CREATION D'UN ATELIER CULINAIRE ET D'UN GITE DE GROUPE - AVENANT N°1 LOT 5 - ENT FERRAND

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Délibération n° 2021/53

Monsieur Le Maire présente l'avenant N°1 du Lot 5 pour l'entreprise FERRAND concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe pour un montant de -3 338.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

L'avenant N°1 du Lot 5 pour l'entreprise FERRAND concernant le marché pour la création d'un atelier culinaire et d'un gîte de groupe et pour un montant HT de -3 338.00€ soit -4 005.60 € TTC.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**Délibération n° 2021/54**

Nombre de Membres en exercice :	14	Votes Pour :	14
Nombre de Membres présents :	12	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstention :	0

Monsieur Le Maire explique qu'une erreur de frappe s'est glissée sur la délibération 2021/38 relative aux subventions aux associations.

L'Association des Parents d'élèves La Coccinelle s'est vu créditer de 20€ au lieu de 250€.

Monsieur Le Maire propose donc de valider la somme de 250€ pour l'APE La Coccinelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VALIDE

Le montant de la subvention à l'Association des Parents d'élèves La Coccinelle pour un montant de 250€ au lieu de 20€

Informations et questions diverses

Point Travaux : Monsieur Dorléans

La réfection de la couverture du lavoir par l'entreprise Laue est en cours,

Le passage pour les personnes à mobilité réduite et les livraisons de l'épicerie doit être réalisé par l'entreprise Radlé TP qui doit aussi finir les travaux devant la Prévôté.

Quelques problèmes ont été constatés sur 2 douches au gîte ; dans le commerce, des retouches carrelage et des problèmes d'évacuation sont pris en compte, les travaux vont être refait.

Monsieur Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes va lancer une nouvelle consultation pour une commande groupée concernant l'énergie. Une visio-conférence de présentation sera faite le 10 mai et Monsieur Le Maire propose au conseil de s'inscrire dans la démarche de consultation. L'objectif étant de réaliser des économies, d'autant qu'avec les budgets de travaux, la commune ne pourra plus prétendre au tarif réglementé. L'ensemble des conseillers valide le principe de participer à l'étude.

Monsieur Le Maire propose de mettre à disposition des jardiniers de la commune la terre évacuée du plan d'eau pour servir d'amendement. Cela pourrait se faire les samedis 1^{er} et 8 mai sous la surveillance des élus et uniquement avec des moyens humains. Les conseillers approuvent le principe.

Monsieur Le Maire fait le point sur la vaccination. Plusieurs tournées de vaccination en centre éphémère à Montrichard ont été mises en place, nécessitant une sollicitation importante de plusieurs élus. Toutes les personnes ayants droits et volontaires ont pu être vaccinées. Pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin, une réflexion est en cours au niveau national pour permettre aux personnes qui assure la tenue des bureaux de vote d'être vaccinées.

Commission Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté, Monsieur Augu

- Réunion avec la Communauté de Communes : point sur le centre de loisirs => augmentation du nombre d'inscrits, avenir rassurant pour le maintien du centre.
- Conseil municipale des jeunes, pourrait se tenir avec un animateur de la communauté de communes et un élu en alternance.
- Etude d'un projet culturel financé par la communauté de communes et d'un atelier goûter, à la Grange aux savoirs faire, financé par la commune
- La communauté de commune dispose de jeux d'extérieur « ludomobile » qui peuvent être mis à disposition des communes avec un animateur lors animations municipales.
- aire multisports : une aire a été créée à Chatillon sur Cher avec un concept original. Une visite sera programmée.

Monsieur Dubreuil demande des détails sur le contenu des interventions d'associations à l'accueil de loisirs évoquée au dernier compte-rendu de la commission. Monsieur Augu répond qu'il s'agira de thèmes comme la biodiversité au potager par exemple. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de créer du lien, faire découvrir l'environnement. Monsieur Le Maire indique que la maison de retraite a aussi pris contact pour l'organisation de rencontres.

Monsieur Augu demande si la commission voirie envisage d'avoir recours à un comité de projets pour l'aménagement route de Pontlevoy ? Monsieur Le Maire répond qu'un questionnement des riverains a déjà été fait il y a quelques temps et que le dossier va être étudié par l'Agence Technique Départementale – ATD41. Monsieur Dorléans pense qu'il est utile d'avoir l'avis des riverains avant la fin du projet. Monsieur Le Maire propose de prévoir l'organisation d'une réunion publique après l'étude de l'ATD41.

Commission urbanisme : Monsieur Dorléans

- Cimetière : 2 devis en cours pour la réfection du mur d'enceinte.

Monsieur Dorléans indique qu'il a suivi une formation sur la réglementation des cimetières dispensée par l'AMF et qu'il est indispensable d'effectuer un travail régulier sur le cimetière pour une bonne gestion dont le relevage régulier des tombes. Il existe un site internet qui propose de mettre à disposition les informations des cimetières et les plans. L'entreprise propose un audit gratuit.

- 3 tables de piquenique ont été commandées, l'installation sera faite par les agents techniques.

- Une réunion en visio-conférence a été faite avec le CAUE qui va travailler sur les projets d'aménagement du bourg. Un premier rendu sera fait le 2 juin par rapport aux propositions des élus.

- réunion urbanisme, Monsieur Le Maire indique qu'il a transmis aux élus les documents sur le PLUi dont ils doivent prendre connaissance. Il présente la méthode et les contraintes pour la rédaction et la mise en place du PLUi. On s'aperçoit à l'usage que cela pose des problèmes sur le terrain. Monsieur Vignaud demande s'il est possible de faire une révision ? Monsieur Le Maire indique que oui mais pas tout de suite (révision tous les 10-12 ans).

Monsieur Le Maire informe le conseil que des projets d'acquisition des parcelles situées au « Petit Plessis » sont en cours. Cependant, beaucoup de contraintes existent sur ces terrains dont les réseaux sont à faire et la taxe prévue (PVR) ne couvre pas tous les frais. Une rencontre va être organisée avec les propriétaires pour leur proposer un échange avec des parcelles communales situées au « Bas Bourg ». Monsieur Métivier et Monsieur Le Frêne pensent que cela représenterait une perte financière pour la commune.

- Monsieur Le Maire indique que la fibre devrait arriver à la fin du 2^{ème} semestre 2021 pour la zone Nord et courant 1^{er} semestre 2022 pour la zone sud.

- Monsieur Le Maire fait part des remerciements des Pompiers et du CFA d'Indre-et-Loire pour les subventions accordées par le conseil municipal.

- Date commission générale le 29 juin à 19h.

- Monsieur Dubreuil demande si des avancées ont été faites suite à la réunion sur l'eau de la commune ? Monsieur Le Frêne indique que le compte-rendu est transmis aux participants et qu'il attend les retours.

- Madame Aubert indique que la course cycliste de la Pentecôte est annulée.

Séance levée à 23h0.

Le secrétaire
Benoît BIGOT



Le Maire
Eric LACROIX

